

Destinataires : Toutes les caisses populaires et *credit unions*

Objet : Formation et qualités requises des administrateurs – Outils facultatifs

En collaboration avec un groupe de travail de l'industrie, la SOAD a créé les outils ci-dessous pour aider les établissements à mettre en œuvre les meilleures pratiques concernant la formation et les qualités requises des administrateurs telles qu'elles sont énoncées dans la Loi et le Règlement administratif n° 5 : Normes de saines pratiques commerciales et financières. Les établissements sont libres d'utiliser les outils qui répondent le mieux à leurs besoins d'exploitation.

1. Le Guide d'élaboration des politiques établit les principales composantes de la politique sur la formation et les qualités requises des administrateurs, notamment les exigences en matière de compétences et de formation des administrateurs et le rôle de suivi que joue la SOAD concernant le respect de sa politique par les caisses populaires.
2. Le Guide d'information pour les candidats au poste d'administrateur propose une méthode reposant sur les meilleures pratiques pour mettre en œuvre les exigences en matière de compétences; il s'inscrit dans le cadre des autres critères d'admissibilité des candidats et administrateurs. Il fournit une orientation sur la communication des exigences aux administrateurs potentiels et administrateurs nouvellement élus de sorte qu'ils soient pleinement au courant de l'engagement nécessaire pour maîtriser les compétences requises à l'aide des divers modes de formation et de développement personnel.
3. L'Outil d'auto-évaluation des administrateurs est presque prêt et devrait être mis à leur disposition sous peu. Il contient une série de questions sur chaque compétence, et vise à permettre aux répondants d'évaluer leurs forces et leurs domaines de croissance.

Nous prévoyons tenir un webinaire sur cette initiative le 26 juillet prochain pour lequel les invitations seront lancées sous peu. Un webinaire en anglais est prévu le 12 juillet prochain.

Lors de la prochaine réunion du conseil, les administrateurs pourraient songer à poser les questions qui suivent :

1. Avons-nous une politique en place sur la formation, le perfectionnement et les qualités requises des administrateurs?
2. Dans l'affirmative :
 - a. À quand remonte la dernière revue de cette politique?
 - b. Est-elle encore valable compte tenu de la taille, de la complexité des opérations et du profil de risque de la caisse?
 - c. Répond-elle aux exigences minimales établies dans la Note d'orientation sur la formation et qualités requises des administrateurs de la SOAD?
3. Dans la négative, existe-t-il un plan de travail sur l'élaboration d'une politique en la matière?
4. Le processus de mise en candidature, s'il existe, doit-il être amélioré à la lumière du document sur les meilleures pratiques?

Vous trouverez les documents *Guide d'élaboration des politiques* et *Guide d'information pour les candidats au poste d'administrateur* sur le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.

Nous tenons à remercier les membres du Groupe de travail sur la formation et les qualités requises des administrateurs pour leur apport précieux.

Si vous avez des questions ou des observations, veuillez nous les communiquer en composant le 416-325-9444 ou le 1 800-268-6653 ou encore en écrivant à l'adresse électronique info@soad.com.